

## CERTIFICATS MEDICAUX ET ATTESTATIONS DE SANTE SAISON 2025-2026

### NOUVEAU MINEUR OU RENOUELEMENT MINEUR:

- Remplir le QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MINEURS :
  - o Si toutes les réponses au questionnaire sont négatives vous nous remettez l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS
  - o En cas d'au moins une réponse positive : consulter un médecin pour faire établir un certificat médical qui devra comporter la mention 'non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition'.

### CAS DES MINEURS AVEC SURCLASSEMENT:

- Vous devez obligatoirement nous remettre le certificat médical CERTIFICAT MEDICAL SIMPLE SURCLASSEMENT complété et signé par un médecin

### NOUVEAU MAJEUR jusqu'à la catégorie sénior :

- Certificat médical avec mention 'non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition'.

### RENOUELEMENT MAJEUR jusqu'à la catégorie sénior :

- Si le dernier certificat médical donné date **de moins de 3 ans** remplir le QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MAJEURS :
  - o Si toutes les réponses au questionnaire sont négatives vous nous remettez l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MAJEURS
  - o En cas d'au moins une réponse positive : consulter un médecin pour faire établir un certificat médical qui devra comporter la mention 'non contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition'.
- Si le dernier certificat médical **a plus de 3 ans** : nouveau certificat médical obligatoire

### NOUVEAU VETERAN JUSQU'A 65 ANS:

- Vous devez obligatoirement nous remettre le certificat médical CERTIFICAT MEDICAL VETERAN complété et signé par un médecin

### RENOUELEMENT VETERAN JUSQU'A 65 ANS:

- Si le dernier certificat médical donné date **de moins de 3 ans** remplir le QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LES MAJEURS :
  - o Si toutes les réponses au questionnaire sont négatives vous nous remettez l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MAJEURS
  - o En cas d'au moins une réponse positive : consulter un médecin pour faire remplir le CERTIFICAT MEDICAL VETERAN
- Si le dernier certificat **a plus de 3 ans** : nouveau certificat médical obligatoire

### NOUVEAU OU RENOUELEMENT VETERAN A PARTIR DE 65 ANS :

- Vous devez obligatoirement nous remettre TOUS LES ANS le certificat médical CERTIFICAT MEDICAL VETERAN complété et signé par un médecin